

Informations de base	
2023/0370(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture; réception et surveillance du marché des véhicules agricoles et forestiers et des véhicules à deux ou trois roues et des quadricycles: certaines exigences en matière de signalement Modification Règlement 2013/167 2010/0212(COD) Modification Règlement 2013/168 2010/0271(COD) Modification Règlement 2013/1379 2011/0194(COD) Subject 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.15.02 Aquaculture 3.15.06 Industrie, produits et statistiques de la pêche 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/0370(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement 2013/167 2010/0212(COD) Modification Règlement 2013/168 2010/0271(COD) Modification Règlement 2013/1379 2011/0194(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 043-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	IMCO/9/13495